

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à gh, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 15 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	24

Objet de la délibération : COMMISSIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET D'APPEL D'OFFRES - CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LEURS MEMBRES

21-06-22/06

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI	Présents : M. GARRON- Président
M. AYCARD	Maire de La Farlède – 1 ^{er} Vice-Président
M. FABRE	Maire de Belgentier – 2 ^e Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Toucas – 3 ^e Vice-Président
M. VITRANT	Maire de Solliès-Ville – 4 ^e Vice-Président
Mme XICLUNA	Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. JAULT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme GAMBA	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALLO	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

Mme FOUASSE à M. GERARDIN
 Mme MARTINEZ à M. JAULT
 M. MATTEODO à M. FABRE
 Mme EXCOFFON-JOLLY à Mme CORPORANDY-VIALLO
 M. GENSOLLEN à M. GARRON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

La commission de délégation de service public intervient dans le cadre des procédures de délégation de service public ainsi que pour l'examen des avenants aux conventions de délégations existantes s'ils entraînent une augmentation de plus de 5% de l'économie de la délégation. La commission d'appel d'offres intervient pour les marchés publics relevant du code de la commande publique.

Ces commissions sont composées du Président ou de son représentant ainsi que 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, à élire au scrutin de liste parmi les conseillers communautaires.

Le Président expose que suite à la démission au 24 février 2021 de M. Abrines, maire de La Farlède et 1^{er} vice-président de la CCVG, une nouvelle équipe exécutive s'est mise en place dans cette commune. Suite à cette évolution, il est proposé de procéder à des ajustements dans les représentations communautaires aux organismes extérieurs et diverses commissions. S'agissant des commissions objet de la présente délibération, un renouvellement total est possible compte tenu du mode d'élection de liste pour la désignation de leurs membres respectifs.

Le Président expose qu'il convient dans un premier temps de fixer les conditions de dépôt de liste pour procéder à l'élection des membres de ces commissions dans un deuxième temps. Il propose de fixer le délai de dépôt de ces listes à huit jours avant la date de la séance du conseil communautaire à laquelle cette élection sera inscrite à l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L 1411-5, L1414-2 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 29

- **DE FIXER** comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de Délégation de Service Public et de la commission d'appel d'offres :

* les listes seront déposées ou adressées à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard 8 jours avant la séance du Conseil Communautaire à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

* les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

* les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le - 7 JUIL. 2021

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 083-248300410-20210622-21_06_22_06-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.